

## Pas d'augmentation des taux d'imposition communaux pour 2022



Pas d'augmentation des taux d'imposition communaux pour 2022

Le Conseil municipal de Pavie s'est réuni le 31 mars dernier sous la présidence de Jean Michel Blay, Maire, pour une séance essentiellement consacrée aux questions budgétaires.



Avant de donner la parole à **Claudine Carayol**, adjointe aux finances, il a indiqué, que les projections présentées ne comportent aucune augmentation des taux d'imposition communaux pour 2022. Cette situation est rendue possible du fait d'une rigueur de gestion en dépenses, et d'une légère augmentation des produits fiscaux sous l'effet conjugué de la hausse des valeurs locatives et de la progression du nombre de constructions sur PAVIE.

**L'exercice 2021, moins impacté par la crise sanitaire, enregistre des résultats en hausse : les dépenses de fonctionnement progressant moins fortement que les recettes.**

2021 a été marqué par la baisse des dépenses à caractère général, les coûts liés au Covid marquant le pas. Il en est de même des dépenses de personnel. Les subventions aux associations n'ont pas toutes été versées compte tenu de leur baisse d'activité imposée par la crise sanitaire, néanmoins les sommes inscrites au budget ont été investies au profit de ces dernières (achat de barnums, acquisition d'une nacelle pour les salles polyvalentes et de spectacle).

Dans le même temps, les recettes ont augmenté avec une hausse des produits des services et des produits fiscaux. En conséquence, la situation financière de la commune s'améliore en 2021.

La section d'investissement est quant à elle en repli par rapport aux exercices précédents : la réhabilitation du centre bourg s'est poursuivie avec l'installation du nouveau bureau de tabac et la construction d'un logement, ouvert sur la Place des Carmes. Les cheminements piétonniers, aux entrées nord et Sud, ont été finalisés ainsi que l'esplanade des salles, végétalisée, lieux devenus très prisés des Paviens toutes générations confondues. La cantine scolaire a été équipée d'un nouveau groupe réfrigérant et les premières installations pour les jeunes réalisées (tables de ping-pong et panneaux de basket). Le tout a été financé, sans recours à l'emprunt, grâce aux subventions de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

**Un Budget Primitif 2022 maîtrisé en fonctionnement qui s'équilibre à 2,2 millions, plus contraint en investissement.**

Les prévisions 2022 sont marquées par des charges de gestion courantes en forte hausse du fait de l'augmentation des prix de l'énergie, des carburants et des matières premières. Afin de ne pas augmenter davantage la pression fiscale des habitants de PAVIE, aucune augmentation des taux d'imposition n'a été votée. Seule l'augmentation des valeurs locatives décidée par l'Etat, du fait du retour de l'inflation, impactera le contribuable. Jean Marc Regnaud, adjoint, a détaillé le montant des subventions aux associations, dont la dotation a été préservée dans le budget.

En section d'investissement, les projets 2022 concernent la poursuite du plan de rénovation énergétique des écoles avec l'installation de nouvelles chaudières et la pose de stores, des travaux de voirie, l'embellissement du square du monument aux morts, et la démolition de l'ancien bureau de tabac. Démolition qui permettra l'ouverture de la venelle, mettant en valeur l'ancien couvent de Carmes du XIII<sup>e</sup> siècle, qui abrite aujourd'hui la maison de la culture. Enfin sont prévus la rénovation de la partie sud de la place de la mairie et du bâtiment attenant.

Les 3 révisions allégées du PLU visant à des rectifications d'erreurs ou d'imprécisions ont été adoptées afin de poursuivre la procédure avec l'enquête publique.

Le Conseil municipal a également actualisé et complété les tarifs de location des différentes salles municipales.

Enfin les représentants de la commune à la commission préfectorale de suivi du site de Mouréous ont été reconduits par le Conseil.